



L'énergie partenaire

REUNION MARCHÉ SYANE – ENALP



15/10/2018

PLAN DE LA PRESENTATION

- ⇒ Présentation par le SYANE (groupement d'achat / périmètre du groupement...)
- ⇒ Présentation de la société ENALP
- ⇒ Rappel périmètre marché
- ⇒ Composantes du coût de l'électricité
- ⇒ La structure et les prix de fourniture du marché SYANE - ENALP
- ⇒ Le lien avec les gestionnaires de réseau (ENEDIS, lot 2 et 4, ELD lot 3)
- ⇒ Les optimisations d'acheminement
- ⇒ La bascule

PLAN DE LA PRESENTATION - SUITE

- ⇒ Rappel mix énergétique France / option énergie 100% renouvelable
- ⇒ Questions ?

En option pour ceux qui veulent rester

- ⇒ La facturation et les fichiers de suivi
- ⇒ Les personnalisations
- ⇒ Le traitement des demandes diverses
- ⇒ Questions ?

PRESENTATION PAR LE SYANE

PERSONNES D'ENALP PRESENTES

Thomas SCHALBURG, gestionnaire clientèle

Gestion des principaux échanges opérationnels en cours de contrat :

- réponse à toutes vos questions concernant la facturation de l'énergie,
- gestion et suivi de vos demandes,
- répercussion et suivi des demandes aux gestionnaires de réseaux,
- gestion opérationnelle des points de livraison (rattachement, résiliation, changement de puissances...),
- conseil et alertes pour toute action d'optimisation des versions tarifaires et puissances d'acheminement,
- aide à l'utilisation de l'espace client ...

PERSONNES D'ENALP PRESENTES

Lorène DEBLONDE, Cadre clientèle

- pilotage interne et transverse des équipes et actions vous concernant.
- Interlocuteur pour les questions de production et d'approvisionnement d'électricité, les Certificats d'Economie d'Energie...

André MORAS, Président

- participera aux diverses réunions générales des membres
- sera votre interlocuteur pour les questions plus complexes ou en marge de la fourniture et tout problème que vous pourriez rencontrer
- à votre disposition en tant que de besoin

CONTACTS ENALP

Par mail : informations@enalp.fr

Par téléphone : 04 50 09 56 99

nos locaux : 1460 Avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Horaires : 8h-12h/13h30-17h30 du lundi au vendredi

PRESENTATION DE LA SOCIETE ENALP

PRESENTATION D'ENALP – QUI SOMMES NOUS ?

- ENALP est un **fournisseur local** d'électricité
- ENALP est une **structure commune d'Entreprises Locales de Distribution (E.L.D.)** d'électricité de Haute-Savoie et Savoie.
- ENALP a été créée en novembre 2006, dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité, pour faire des **offres de marché**
- Avec ENALP, **les ELD proposent des offres compétitives pour leurs propres clients** ne bénéficiant plus ou ayant quitté les tarifs réglementés **et pour de nouveaux clients hors de leurs territoires** (pas possible en SEM ou Régie)

PRESENTATION D'ENALP – NOS ASSOCIES

Des ELD détenant le capital suivant :

- Régie d'Electricité de Thônes 26.4%
- Energie et Services de Seyssel 26.4%
- Régie Electrique de Tignes 6.4%
- Régie Electrique des Houches 2.2%
- Autres Régies en Savoie 4.7%

Au total de toutes les ELD 66% du capital

Un partenaire grand acteur de l'énergie

➔ **CNR – La Compagnie Nationale du Rhône : 34% du capital**

PRESENTATION D'ENALP – NOS COMPETENCES

- ENALP bénéficie de **moyens humains, techniques et commerciaux propres et de moyens mis à disposition par ses actionnaires.**
- Au besoin, ENALP peut s'appuyer sur le **savoir-faire commercial des Entreprises Locales de Distribution**, acteurs expérimentés du domaine de l'énergie (créées dans les années 1920 et « non nationalisées » en 1946) **et d'un grand acteur national et régional (CNR – Compagnie Nationale du Rhône).**
- Par l'histoire et la structure des entreprises actionnaires et de leur personnel, nos **compétences** sont **multiples : production, gestion de l'acheminement, fourniture en électricité, énergie renouvelable, éclairage public, conseils, expertise en facturation...**

PRESENTATION D'ENALP – PROXIMITE

- Le siège social d'ENALP est à Seyssel (74) et les bureaux à **Argonay (74)** à côté d'Annecy, ce qui offre une grande **proximité** avec vos sites.
- L'Equipe ENALP vous garantit une grande **disponibilité** et **réactivité** comme sa structure le lui permet.
- Notre volonté et notre challenge : proposer les mêmes qualités qu'ont toujours eues les ELD : **transparence, suivi**, proximité et réactivité

RAPPEL DU PERIMETRE DU MARCHE

PERIMETRE

Pour les sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA, il n'existe plus que des offres de marché (tarif libre défini par chaque fournisseur).

Les concernés, y compris les collectivités, doivent trouver un fournisseur en offre de marché, ce qui est l'objet du groupement de commandes.

Pour les sites de moins de 36 kVA → les tarifs réglementés définis par l'Etat subsistent → pas d'obligation d'appel d'offres (mais est en cours d'évolution car Conseil d'Etat considère que les tarifs réglementés ne doivent plus être proposés aux grandes entreprises).

COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE

COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE

Historiquement, trois grandes parties :

⇒ **L'acheminement**

⇒ **Les taxes et contributions**

⇒ **La fourniture**

Pour la fourniture, en complément

- Les CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- La capacité

Cela se traduit par une évolution des prix à la hausse

COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ – ACHEMINEMENT

- Quel que soit le fournisseur d'électricité, le **Gestionnaire de Réseau de Distribution (G.R.D.)**, aura toujours à sa charge la **gestion du réseau électrique** pour acheminer l'électricité jusqu'à votre site.
- Il est rémunéré par le **Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (T.U.R.P.E.)** fixé par la CRE.
- La **part acheminement** d'électricité jusqu'à vos sites est donc la même quel que soit votre fournisseur.
- L'acheminement est constitué de **parts fixes** (indépendantes de la consommation) et de **parts variables** (proportionnelles à la consommation).
- Son tarif ne peut être négocié, mais optimisé (abordé plus tard)

COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE – TAXES ET CONTRIBUTIONS

- quelles qu'elles soient, **elles sont identiques d'une offre à l'autre** et ne dépendent pas du fournisseur.
- Il s'agit de :
 - ⇒ Contribution Tarifaire d'Acheminement (C.T.A.)
 - ⇒ Contribution au Service Public de l'Electricité (C.S.P.E.)
 - ⇒ Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (Communale, Départementale, Intérieure)

Hormis la CTA, elles sont proportionnelles à la consommation (part variable).

COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE – NIVEAU DES TAXES ET CONTRIBUTIONS

- CSPE de **22.5 €/MWh**
- CTA, dépendante de la puissance souscrite et de la version d'acheminement.

Sites de moins de 250 kVA uniquement :

- TCCFE : dépend des communes. Maximum : **2.13 €/MWh**
- TDCFE : dépend des communes. Maximum : **1.06 €/MWh**

COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE – FOURNITURE

- cette partie uniquement **peut être différente d'un fournisseur à un autre** et fait réellement objet des mises en concurrence
- pour certains fournisseurs, elle contient une part fixe (indépendante de la consommation et indépendante de la part fixe d'acheminement)

Ce n'est pas le cas de ce qui a été retenu dans le marché du SYANE → **prix entièrement proportionnel à la consommation**

COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE – FOURNITURE – CEE

- pour les usages des particuliers, tertiaires et collectivités chaque fournisseur doit faire faire des économies d'énergie proportionnellement à la consommation des sites :
 - coefficient de 46.3% pour des CEE classiques (consommation de 100 kWh → 46 kWh Cumac d'économie d'énergie à faire)
 - coefficient de 15.4% pour des CEE précarité (consommation de 100 kWh → 15 kWh Cumac d'économie d'énergie à faire pour des personnes en précarité énergétique)
- Marché du SYANE : les membres n'ont pas à s'en préoccuper, le prix intègre cette problématique

COMPOSANTES – FOURNITURE – CAPACITE – RAPPEL MECANISME

- mis en place au **01/01/2017**
- objectif de **réduire la pointe électrique (surcoût consommateur) et garantir la sécurité d'approvisionnement de la France en incitant à développer de la production de pointe (rémunération producteur)**
- RTE décide des jours qui seront des **jours de pointe appelés PP1** (10 à 15 jours par an en janvier, février, mars, novembre ou décembre, hors vacances de Noël). Les heures de pointe sont de 7h à 15h et de 18h à 20h. **L'information est donnée la veille pour le lendemain.**

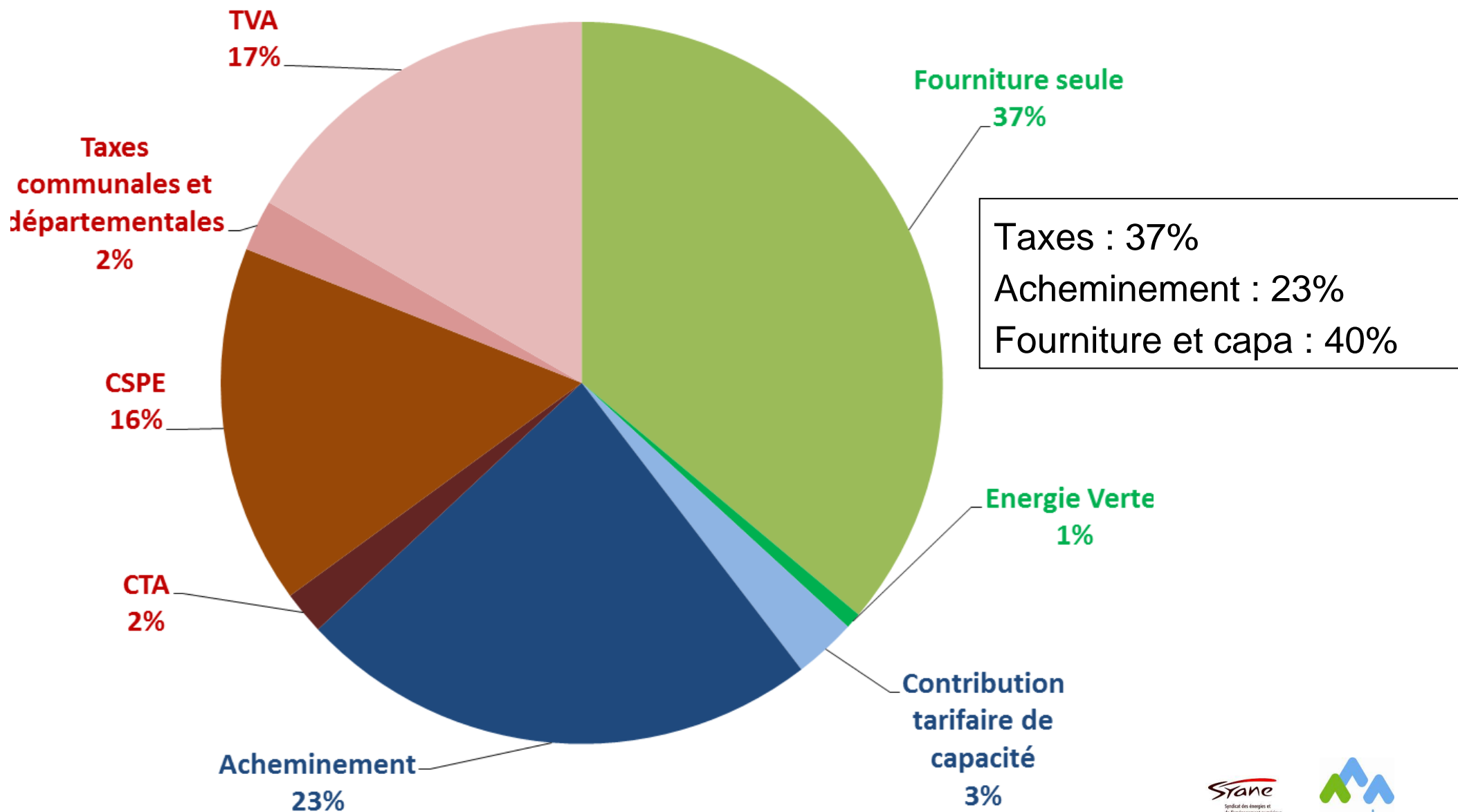
COMPOSANTES – FOURNITURE – CAPACITE – CALCUL OBLIGATION

- Pour chaque site de consommation, le **calcul de l'obligation de capacité** se fait en prenant la **consommation dans les jours et heures de pointe définies, divisée par la durée correspondante**, ce qui représente la **puissance moyenne** du site dans ces jours : c'est l'obligation de capacité (qui est **donc une puissance**)
- Pour les **sites HTA à courbe de charge**, c'est la **courbe de charge** qui est utilisée pour les calculs.
- Pour les **sites raccordés en BT**, c'est une **courbe de charge théorique, obtenue par l'application de profils de consommation nationaux** (appelé « profilage »), qui est utilisée.

FOURNITURE – CAPACITE – COÛTS

- **Le calcul de la puissance définitive de capacité ne peut se faire qu'à l'année suivant la consommation**
- **ENALP fait un calcul réel en A+1 de la puissance réelle de capacité de l'année A,**
- **Le prix unitaire de chaque kW de capacité dépend d'un prix d'enchères non connu à l'avance pour toute la durée du marché du SYANE**
- **en A ce sont donc des acomptes qui sont payés selon les consommations constatées en A-1 et début A+1 une régularisation**
- **La régularisation permet à chaque site de payer au réel de sa consommation**

Composantes du coût de l'électricité



STRUCTURE ET PRIX DE FOURNITURE

Structure et prix de fourniture

Un prix différents selon les lots.

Rappel des lots fournis par ENALP :

- **Lot n° 2:** Points de livraison HTA ou BT > 36 kVA, avec gestionnaire de réseau **ENEDIS**
- **Lot n° 3 :** Points de livraison HTA, BT > 36 kVA sur territoire d'**Entreprises Locales de Distribution (ELD)**, avec gestionnaires de réseau de distribution Énergie et Services de Seyssel, Régie Communale d'électricité des Houches et Régie d'Électricité de Thônes
- **Lot n°4** (lot spécifique SYANE) : **Points de livraison d'IRVE** BT \leq 36 kVA et dont le gestionnaire de réseau de distribution est ENEDIS

Structure et prix de fourniture Lots 2 et 3

Une structure demandée par le SYANE :

⇒ Avec un découpage horo-saisonnier calé sur l'acheminement

Donc aucun changement

Profil	Poste horosaisonnier (modèle TURPE)
C4 BT > 36 kVA	HPH
	HCH
	HPE
	HCE
C3 : HTA à 5 tranches tarifaires	PTE
	HPH
	HCH
	HPE
C5 IRVE BT ≤ 36 kVA	HCE
	Base
	HP
	HC

⇒ Hiver de novembre à mars inclus

⇒ Pointe 2h le matin (généralement 9h - 11h) et 2h le soir entre 17h et 21h (généralement 18h - 20h), de décembre à février inclus

⇒ Heures creuses : au choix du gestionnaire de réseau 8 h entre 21h30 et 7h30 (généralement de 22h à 6h)

LIEN AVEC LES GESTIONNAIRES DE RESEAU

Lien avec les gestionnaires de réseau (ENEDIS lot 2 et 4, ELD lot 3)

- ⇒ Le contrat est un **contrat de type unique** ; les **relations** avec le gestionnaire de réseau se font **via le fournisseur**.
- ⇒ Chaque membre exprimera sa **demande via un document type** prévu.
- ⇒ Sont très facilement traitées les demandes classiques telles que changements de puissance, changement de version tarifaire, demande de séparation réseau ... selon le catalogue de prestations du gestionnaire de réseau. **attention aux délais du GRD, anticipez !!**
- ⇒ **En cas de panne toujours possible d'appeler directement**, le fournisseur n'ayant aucune plus-value
- ⇒ Vous retrouvez le numéro de téléphone de votre GRD sur vos factures

LES OPTIMISATIONS D'ACHEMINEMENT

LES OPTIMISATIONS D'ACHEMINEMENT

Rappel : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité – TURPE- tarif défini par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) et validé par les pouvoirs publics. / le même sur tout le territoire national, quel que soit le gestionnaire de réseau.

Se compose :

- d'une **composante de gestion fixe par an**, dépendant du niveau de tension
- d'une **redevance de comptage fixe par an**, dépendant du niveau de tension.
- d'une **part fixe par an**, dépendante de la tension, de l'option tarifaire souscrite, de la version souscrite et des puissances souscrites.
- d'une **part variable**, proportionnelle à la consommation, dépendante de la tension et de l'option tarifaire souscrite.

OPTIMISATION D'ACHEMINEMENT – POSSIBILITES

Domaine de tension	Option tarifaire	Puissances
HTA	Longue utilisation Avec différentiation temporelles 5 classes	Jusqu'à 5 (1 par classe) avec plusieurs dénivelés possibles
HTA	Courte utilisation Avec différentiation temporelles 5 classes	Jusqu'à 5 (1 par classe) avec plusieurs dénivelés possibles
BT > 36kVA	Longue utilisation Avec différentiation temporelles 4 classes	Jusqu'à 4 (1 par classe) avec plusieurs dénivelés possibles
BT > 36kVA	Courte utilisation Avec différentiation temporelles 4 classes	Jusqu'à 4 (1 par classe) avec plusieurs dénivelés possibles

Premier niveau d'optimisation = choisir la bonne option, selon le profil de consommation. Celle-ci ne peut être changée qu'une fois par an.

Deuxième niveau d'optimisation = choisir les bonnes puissances souscrites

calage trop haut = part fixe trop importante / calage trop bas = pénalités en cas de dépassement de la puissance.

→ **Optimisation = combinaison des deux niveaux**

OPTIMISATION D'ACHEMINEMENT – SUITES

Le marché prévoit une optimisation après la bascule des points de livraison dans le nouveau marché

ENALP va procéder aux calculs

Ces calculs se font sur l'historique de consommation

Seul l'utilisateur peut avoir une vision pertinente :

- si la consommation historique reste pertinente, les calculs le sont aussi
- si la consommation est amenée à évoluer en volume ou en profil de consommation, les calculs ne sont plus pertinents, il faut être vigilant

ENALP fait donc des propositions, mais aucun changement n'est effectué sans retour et accord des membres.

BASCULE

POINT D'ETAPE

BASCULE – POINT D'ETAPE

Périmètre :

914 points de livraisons pour 206 membres = lot 2

34 points de livraisons pour 12 membres = lot 3

122 points de livraisons pour 1 membre = lot 4

Soit 1070 points de livraisons au total

Parmi ceux-là, 877 sont déjà au périmètre d'ENALP qui était déjà le fournisseur

Pour les autres, les **changements de fournisseur sont en cours**

Cas particuliers : 36 sites déjà en offre de marché et encore engagés contractuellement ne basculent pas à la même date

MIX ENERGETIQUE ENERGIE RENOUVELABLE

Rappel mix énergétique classique

Nucléaire (71,6%)

Hydraulique (10,1%)

Gaz (7,7%)

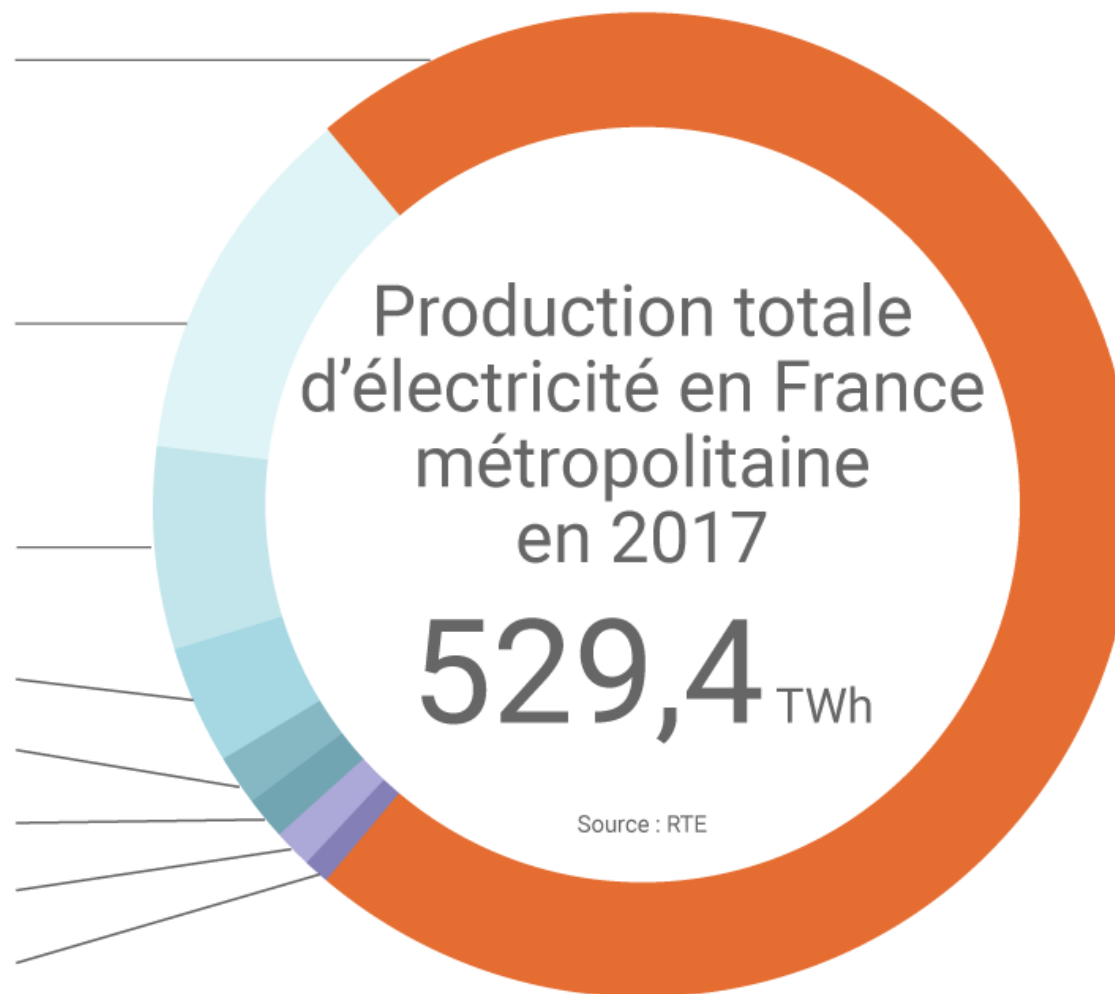
Éolien (4,5%)

Solaire (1,7%)

Bioénergies (1,7%)

Charbon (1,8%)

Fioul (0,7%)



Total énergie renouvelable (18%)

Origine énergie renouvelable en option

ENALP a un approvisionnement auprès de **CNR** (Compagnie Nationale du Rhône), qui produit une électricité qui provient d'un **parc composé à 100 % d'énergies renouvelables** :

La **puissance installée** des ouvrages gérés par la CNR est de :

- 3 035 MW en hydroélectricité.
 - 520 MW de puissance installée éolienne
 - 66 MW de puissance installée photovoltaïque,
- soit **plus de 3 621 MW au total.**

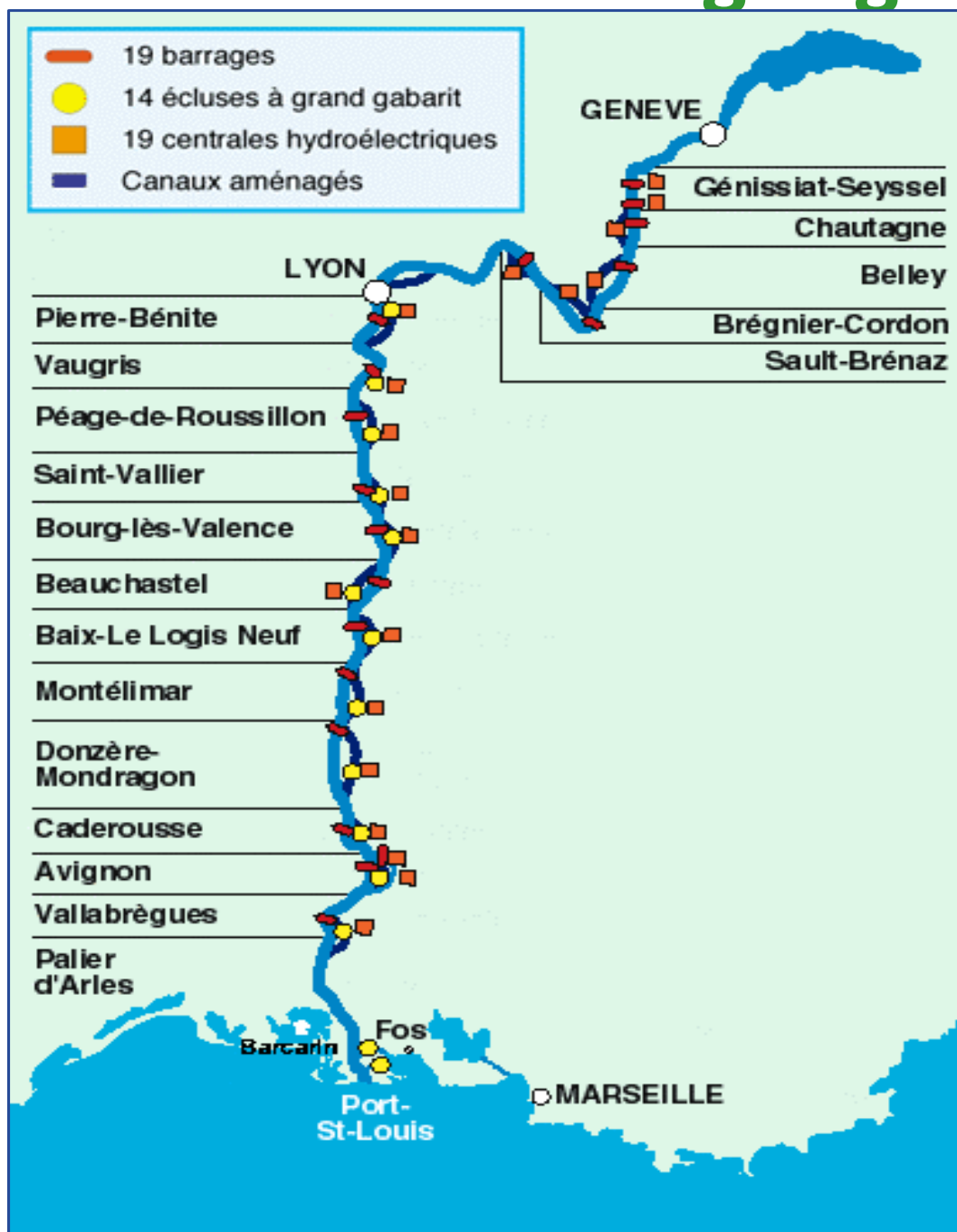
La **production moyenne annuelle** d'électricité de ces ouvrages est de :
15 000 000 MWh en hydroélectricité

840 000 MWh en éolien

30 000 MWh en photovoltaïque,

15 870 000 MWh au total.

Energie renouvelable – Ouvrages gérés par CNR



OPTION énergie renouvelable

L'origine de l'approvisionnement d'ENALP permet donc de proposer une **fourniture en 100% énergie renouvelable**,

Conformément à la loi la traçabilité de **l'origine de l'électricité est assurée par des Garanties d'Origine**. De plus, elles bénéficient d'une certification TUV SUD.

Le choix de l'énergie verte a été fait à la souscription du marché

Cependant si des sites veulent se rajouter cela reste possible

Une fois l'option choisie, elle s'appliquera jusqu'à la fin du marché.

ENERGIE RENOUVELABLE

Provenance des garanties d'origine

- **Barrages les plus proches soit Seyssel / Genissiat / Chautagne**
- Répartition selon la consommation en énergie verte des membres et les productions annuelles des barrages (en 2017 : Seyssel 45 GWh, Genissiat 1 271 GWh, Chautagne 283 GWh)

Avec ces garanties d'origine :

DES CONSOMMATEURS LOCAUX



UN FOURNISSEUR LOCAL



UNE ENERGIE LOCALE

QUESTIONS

FACTURATION ET FICHIERS DE SUIVI

LA FACTURATION

Processus

- réception des **flux de relève** validés et **émis par les gestionnaires de réseau** (date d'arrivée des relèves peut être très différente d'un site à l'autre)
- intégration des flux dans nos outils,
- facturation

Etablies mensuellement / calculées site par site

En standard

- ⇒ **facture détaillée site par site** + fichier par membre contenant les données site par site
- ⇒ **factures établies sous format papier, en un exemplaire, et envoyées par courrier, mais aussi dématérialisées sous format PDF, dans l'espace client**

Fichiers de suivi

- **fichiers de suivi exploitables sur tableur** (au format .xls), complémentaires à la facturation
- **facilitant votre gestion.**
- **différents tableaux associés** permettant des **suivis synthétiques ou plus détaillés** :
 - consommations par classes temporelles,
 - coûts de l'énergie et de l'acheminement part variable et par classes temporelles,
 - coûts de l'acheminement part fixe, avec ses différentes composantes,
 - coûts des taxes et contributions...
 - **situation par rapport à une consommation de référence du site**
 - **situation des dépassements par rapport à des dépassements de référence du site ou en % de la facture**

Fichiers de suivi - SUITE

- données par point de livraison et regroupements personnalisés
- permet ensuite à chaque membre d'utiliser excel et sa puissance (filtres, tableau dynamique...), sans avoir besoin de maîtriser un nouvel outil.
- transmis le lendemain de la date d'envoi des factures.

PERSONNALISATIONS

PERSONNALISATIONS

- champ spécifique par pdl qui figurera sur la facture.
- facture groupée ou non
- nom du regroupement
- Champ de regroupement niveau 1 pour fichier de suivi
- Champ de regroupement niveau 2 pour fichier de suivi
- mode de paiement
si prélèvement, svp nous faire parvenir convention tripartite
Collectivité – Trésorerie – ENALP

ENALP a envoyé un fichier uniquement pour tous les nouveaux cas
Le fichier envoyé par ENALP à nous retourner contient ces personnalisations

TRAITEMENT DES DEMANDES

TRAITEMENT des demandes - TRACABILITE

Toute demande nécessitant un suivi se fera par mail **via un document type à compléter** (word A4).

ENALP fera la demande au Gestionnaire de Réseau pour vos contrats uniques et suivra sa réalisation, en vous tenant informés.

Traitement des demandes diverses

Rattachement point de livraison :

- Avant la mise en service du point (phase chantier pour l'alimentation provisoire), le membre passe par ENALP pour sa fourniture d'énergie et demande donc le rattachement via le document type d'échange.
- ENALP fait toutes les démarches auprès du gestionnaire de réseau, tout en restant soumis à ses délais.
- ENALP tient informé le membre des étapes.

Détachement point de livraison :

- Préalablement à la résiliation, le membre demande le détachement via le document type d'échange.
- ENALP fait toutes les démarches auprès du gestionnaire de réseau, tout en restant soumis à ses délais.
- ENALP confirme au membre la réalisation.

TRAITEMENT des demandes - TRACABILITE

Toute demande nécessitant un suivi se fera par mail **via un document type à compléter** (word A4).

ENALP fera la demande au Gestionnaire de Réseau pour vos contrats uniques et suivra sa réalisation, en vous tenant informés.

QUESTIONS DIVERSES

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**